



CHARTRE COVID 19 : MONCORGE CREATEUR DE JARDINS

Modifié et validé par le CSE le 28 juillet 2020

I- INVENTAIRE DES RISQUES LIES AU COVID 19 :

- **A l'embauche et à la débauche :**

Les risques à l'embauche sont les risques de contact et la promiscuité entre collègues, risques de contact au moment du passage de consignes, risques liés à la promiscuité dans les locaux, risques de contact avec des poignées de portes contaminées, ou autres objets touchés par les collègues. Risques de contact dans les véhicules de chargement après passage d'un collègue, risque de contact par prêt de matériel entre les collaborateurs ou prise d'un matériel commun

- **Sur les chantiers**

Les risques liés au Covid 19 sur les chantiers sont, le contact avec les clients, le contact ou la promiscuité entre collègues, le contact avec des poignées (portail, portillon...) souillées ou le contact avec les outils ou objets échangés entre collègues, la présence ou non d'eau pour le lavage des mains, être en sécurité seuls sur les chantiers

- **Sur la route**

Les risques liés au Covid 19 lors des trajets sont la promiscuité entre les collègues dans les véhicules, prendre un véhicule contaminé, être contrôlé par les forces de l'ordre, avoir un accident ou une panne nous faisant entrer en contact avec une personne susceptible d'être contaminée, l'arrêt dans un commerce sur le trajet, l'échange de véhicules

- **Chez les fournisseurs**

Les risques liés au Covid-19 lors du passage chez les fournisseurs sont la promiscuité voire le contact avec le fournisseur, le contact d'objets contaminés chez le fournisseur (bons d'enlèvement, stylo, fournitures...)

- **Sur le temps de repas**

Les risques liés au Covid-19 lors des repas sont la promiscuité entre collègues lors du repas, l'échange de nourriture, l'utilisation de couverts contaminés

b- Dans les bureaux

Les risques liés au Covid-19 dans les bureaux sont la promiscuité entre les personnes, le contact d'objets souillés, l'accueil de public (clients, fournisseurs), les repas ou cafés en communs,

II- SOLUTIONS EN FACE DE CHAQUE RISQUE

A lire attentivement

- A l'embauche et à la débauche
--

Respecter les gestes barrières dictés par le gouvernement qui vous ont été transmis et affichés le 16 mars, lors du passage au dépôt

L'accès dans l'établissement doit être limité (et se fera 1 par 1), il reste possible pour accéder aux toilettes, à l'électroportatif et très ponctuellement dans le local « de production » (4m2 par personne présente dans un local fermé). **Dans ce cas, les règles sont les suivantes : Entrer par le couloir, le lavage des mains est obligatoire et prioritaire (évier proche de la machine à café).**

Les personnes devront arriver, dans la mesure du possible, en tenue de travail et repartir en tenue de travail pour limiter ce passage dans les locaux.

S'il y a passage au dépôt, les collègues doivent garder les distances de sécurité entre eux (1.00 m minimum) s'ils ont besoin de communiquer

Dans la mesure du possible ils sont tenus d'utiliser leur téléphone pour communiquer entre eux,

La prise de consignes doit privilégier le téléphone, les documents seront le plus souvent possible dématérialisés et transmis sur les adresses mail, déposé sur Trello MMS ou par SMS à l'attention des responsables d'équipes

Les rapports de chantier seront réalisés sur l'application pour les chefs d'équipe « soin de jardins ». La saisie « dreamflore » restera déportée.

A l'embauche toutes les portes de hangar seront ouvertes par le chef d'entreprise ainsi que les portes intérieures

Pour le chargement : il ne pourra être réalisé uniquement par l'homme de cours et moi-même. Il est exigé au chef d'équipe d'utiliser TRELLO pour informer le plus tôt possible l'homme de cours des besoins en matériaux et matériel.

Après le contact avec un objet commun devant être touché (exemple : pistolet carburant, couvercle de poubelle) il est demandé de se laver les mains (savon ou gel hydroalcoolique), tout en veillant à ne pas porter les mains au visage.

Gel hydroalcoolique en accès libre à l'entrée des deux garages. Il est rappelé qu'une petite quantité suffit à la désinfection.

- **Sur la route**

Respecter les gestes barrières dictées par le gouvernement qui vous ont été transmis et affichés.

Chaque véhicule sera muni d'un flacon de gel hydroalcoolique, d'un jerrycan et de savon.

Afin de faciliter les actions de chargement chaque soir, l'outil « TRELO » devra être utilisé avec un maximum d'anticipation pour informer l'homme de cours des besoins en matériaux et en matériel. Ceci afin de limiter les activités collectives matinales

Aucun arrêt autre que chez un fournisseur validé par le chef d'entreprise ne sera toléré (pas d'arrêt chez le boulanger, épicerie, ou autre commerce quel qu'il soit...). Les arrêts autres que professionnels se feront en dehors du temps de travail et du temps de trajets chantier

En cas d'accident aucun constat ne sera fait sur place, prenez les coordonnées la plaque d'immatriculation et gardez vos distances requises (1.00 m avec l'autre personne)

Si le véhicule doit être dépanné contactez le chef d'entreprise pour prise de contact avec le dépanneur qui lui passeront les consignes et lors de son arrivée conservez les distances de 1.00 m de sécurité et les mesures nécessaires de et nettoyage des mains s'il doit y avoir passage de documents entre vous

- **Sur les chantiers**

Respecter les gestes barrières dictés par le gouvernement qui vous ont été transmis et affichés

Aucun contact avec le client ne devra avoir lieu,

Le client sera prévenu de notre venue et du fait de ne pas entrer en contact avec l'équipe au préalable et vous laisse les accès disponibles.

S'il a des consignes à donner elles se feront par téléphone ou en conservant les distances minimums de 1m.

Il conviendra de prévenir le client une fois arrivé sur le chantier par téléphone, un signe et un sourire à distance valant une poignée de main, éviter de toucher sonnettes, poignées ou porte sans gant ou sans se laver les mains, après contact.

Si le chantier ne peut se faire en monôme pour des raisons de sécurité ou pour des raisons techniques de réalisation les tâches devront se faire un maximum à distance l'un de l'autre, si possible à deux endroits différents du chantier et sinon avec un minimum d'2.00 m entre les personnes

Dans le cas où les collègues ne peuvent pas garder cette distance (exemple port d'une charge à deux) il conviendra de porter un masque, **vous avez perçu 10 masques lavables le 30 mars. (Fiche d'utilisation en annexe)**

Dans la mesure du possible, le prêt de matériel sur le chantier est à éviter.

Un jerrican d'eau est tenu à dispo par camion (penser à le remplir) et 1 savon par personne

Toutes les 2 heures maximum, une pause obligatoire devra permettre d'assurer un lavage de main avec de l'eau savonneuse ou à défaut un gel hydroalcoolique (pour rappel, une faible quantité suffit à la désinfection)

- **Chez les fournisseurs**

Respecter les gestes barrières dictés par le gouvernement qui vous ont été transmis et affichés

Seuls les fournisseurs validés par le chef d'entreprise devront être visités pour enlèvement, Notre organisation interne doit éviter au maximum les « courses ».

Vous demanderez si possible l'envoi du bon d'enlèvement au bureau par mail sur serge@moncorge.fr.

Les fournitures seront autant que possible chargées par le fournisseur dans la benne du camion,

Il en va de même pour l'enlèvement de matériel chez un réparateur

Les distances entre personnes seront de 1.00 m maximum notamment s'il faut entrer dans le magasin. 1 masque en tissus sera disponible chaque jour dans le véhicule.

IL EST VIVEMENT CONSEILLE DE FAIRE SUIVRE SON PROPRE MASQUE (perçu le 30 mars ou renouvelé sur demande au chef d'entreprise)

- Sur le temps de repas

Respecter les gestes barrières dictés par le gouvernement qui vous ont été transmis et affichés

Le réfectoire d'entreprise sera fermé jusqu'à nouvel ordre

Les repas peuvent être pris en binôme mais en respectant les règles de distance de 2 m minimum entre personnes.

Le lavage des mains avant et après le repas est indispensable

Aucun échange de nourriture et de couvert n'est permis.

Au bureau

Les distances de sécurité entre personnes devront être respectées, minimum 1.50 m.

Toutes les heures au maximum, une pause obligatoire devra permettre d'assurer un lavage de main avec de l'eau savonneuse ou à défaut un gel hydroalcoolique (pour rappel, une faible quantité suffit à la désinfection)

La ventilation des locaux sera réalisée une fois par jour,

Les repas pourront être pris en commun, **mais en extérieur.**

Le facteur déposera le courrier dans la boîte au lettre et colis et courrier seront relevés par le chef d'entreprise qui ouvrira le courrier et se lavera les mains après ouverture, il transmettra les informations des courriers après les avoirs dématérialisés et ventilés sur l'arborescence « MONCORGE ET NOUS ».

Le public sera accueilli à l'extérieur des locaux dans la mesure où l'échange reste bref. Il sera maintenu à 1 mètre par un dispositif de distanciation, le port du masque ne sera donc pas obligatoire.

En revanche, s'il convient d'échanger plus longuement, alors l'accueil se fera dans le local de présentation de projet. Delors, Le port du masque sera obligatoire. (Des masques jetables seront à la disposition du visiteur si besoin)

Les livreurs seront interdits d'accès aux locaux, la procédure de livraison sera affichée sur la porte de l'accueil : L'homme de cours sera le seul contact, il signera, scannera le BL et le jettera, se lavera les mains.

Les portes intérieures resteront un maximum ouvert afin de limiter les contacts avec les poignées, à chaque contact avec une poignée les mains devront être lavées

Chaque poste de travail sera affecté à une seule personne, ainsi que son matériel propre (bureau, chaise, ordinateur, calculette...). **Une trousse personnelle sera remise à tous ceux susceptible de rédiger un écrit, les pots à crayon sont proscrits.**

L'utilisation de matériel commun ou d'objets susceptibles d'avoir été contaminé (photocopieur, interrupteurs, poignées, micro-onde, ramette de

papier, dossier, classeur, poubelle...) sera suivi d'un lavage précautionneux des mains

Utiliser les poubelles individuelles pour vider les papiers ou jeter les déchets.

LES FICHES SECURITE ET EPI

Elles sont développées ci-dessus, sur le document.

- Fiches Organisation embauche-débauche-passage au dépôt et chargement déchargement
 - Fiches consigne chez le fournisseur,
 - Fiche circulation trajet chantier
 - Fiche travail sur chantier
 - Fiche travail au bureau
- Listing des EPI complémentaires par personne (Un rouleau de, gel, savon, jerrican, gant + masque lavable (10u))
- Listing des EPI complémentaires par véhicule (savon, jerrican, gel hydroalcoolique, masque lavable (2u/jour))

CHARTRE MONCORGE CREATEUR DE JARDINS

Modifiée et validée par le CSE le 28 juillet 2020